

HAUTEURS DE SUBMERSION

- HAUTEUR INFÉRIEURE A 0,50m.
- HAUTEUR COMPRISE ENTRE 0,50m ET 1,00m.
- HAUTEUR SUPÉRIEURE A 1,00 m.

LIMITES ZONES POTENTIELLEMENT URBANISABLES AU TITRE DES RISQUES

LIMITES ZONES NON URBANISABLES

ZONES NON URBANISÉES

LITS MINEURS ET RECU par RAPPORT AUX DIGUES OU AUX BERGES DE L'AGLY

ZONES URBANISÉES OU URBANISABLES AU TITRE DES RISQUES

LIMITE COMMUNALE

RIVE GAUCHE DE L'AGLY : Voir carte correspondante

PLAN RIVE GAUCHE

PLAN RIVE DROITE



Pièce annexée au PPRI approuvé par arrêté préfectoral du 11 juillet 2007.

Pour le Préfet : L'adjoint au chef du service interministériel de défense et de protection civile

Philippe SARTRE

Commune de



CLAIRA

Plan de Prévention des Risques
Naturels Prévisibles

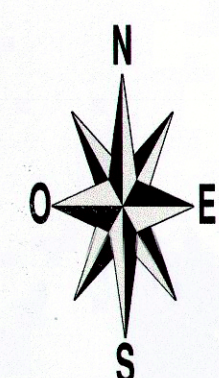
RISQUE INONDATION

CARTE DU ZONAGE
RÈGLEMENTAIRE AU 1/5000

RIVE DROITE AGLY

Direction
Départementale de l'
Équipement
des
Pyrénées-Orientales

Service Risques Environnement
Unité Prévention des Risques
2 rue Jean Richepin
BP 999 66 020 Perpignan cedex
Téléphone : 04 68 38 13 80
Fax : 04 68 38 12 55
Mél : Pr.Src.Dde-66@equipement.gouv.fr



ECHELLE : 1/5000